

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 Novembre 2016

Réuni sous la présidence de M. Jacques DUVIVIER, Maire

puis de M Philippe CAUBEL à partir de 10.45.

Etaient présents : MM Jacques DUVIVIER jusqu'à 10.45, Philippe CAUBEL, Olivier ARNOLD, Ludovic HARDOUIN, Christian RICOU, Vincent BONIGAL, Céline CEFBER-MANDARD et Monique ALLAB.

Étaient absents avec pouvoir : M. Yvon GUEGAN avec pouvoir à M Amaury de LOUVENCOURT, M le Maire avec pouvoir à M Philippe CAUBEL à partir de 10.45

Était absent sans pouvoir : -

▪ 2016-070 : Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2016

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès Verbal du 23 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité, à savoir : 0 voix Contre, 0 abstention, et 10 voix Pour.

▪ 2016-071 : Décisions de M le Maire en vertu de sa délégation de pouvoir-articles L 2122-22 et L.2122-23 du CGCT depuis le 23/09/2016

- Acceptation du devis **MSE** pour intervention sur pompe n°2 à la station d'épuration d'un montant TTC de 1 011.60 € imputé au compte de fonctionnement 615232.
- Acceptation du devis **TOURAINNE CLOTURE** pour la sécurisation de la cour de l'école par des grilles sur muret et portillon d'un montant TTC de 4 929.48 € imputé au compte d'investissement 2128 Opération 145.
- Acceptation du devis **BUSSER-PROVOST** pour la réalisation d'une dalle béton avnt fixation du futur broyeur d'un montant TTC de 1 757.38 € imputé au compte d'investissement 2158 Opération 170.
- Acceptation du devis **TOURAINNE CLOTURE** pour la sécurisation (clôture et portillon) du futur broyeur d'un montant TTC de 2 073.60 € imputé au compte d'investissement 2158 Opération 170.
- Acceptation du devis **LE MUSCLE** pour une animation de rue pour la Foire aux Chèvres 2016 d'un montant TTC de 1 200.00 € imputé au compte de fonctionnement 62326.
- Acceptation du devis **Peinture ROBIN** pour la réfection d'une partie du logement du 2A rue du stade suite à changement de locataire d'un montant TTC de 5 033.91 € imputé au compte de fonctionnement 6152281 + 1 128.33 € de travaux supplémentaires (porte de garage, fenêtres bois...).
- Acceptation de 3 devis **Anthony CHEROUVRIER** pour des travaux de réparation et d'entretien sur le C15 communal d'un montant TTC de 584.08 € + 408.00 € + 170.63 € imputés au compte de fonctionnement 61551.
- Acceptation du devis **RIBREAU** pour le remplacement du barillet de la porte de garage du 2A rue du stade suite à la perte des clés par les locataires d'un montant TTC de 150.00 € imputé au compte de fonctionnement 6152281.
- Acceptation du devis **COMITE DES FETES DE MONTRICHARD** pour une animation Médiévale avec la Troupe des rodeurs du Nord pour la Foire aux Chèvres 2016 d'un montant TTC de 300.00 € imputé au compte de fonctionnement 62326.

- Accord du bon de commande chez **PLEIN CIEL** pour l'achat des livres de prix des étudiants récompensés lors de la Foire aux Chèvres d'un montant TTC de 154.15 € imputé au compte de fonctionnement 6714.
- Acceptation du devis **VIGILEC** pour la fourniture et pose de nouvelles prises pour illuminations de Noel d'un montant TTC de 5 208.00 € imputé au compte d'investissement 21534 Opération 173.
- Acceptation du devis **KEOLIS** pour la sortie des 2 classes de Céré au Cross du collège du 22 octobre à Montrésor d'un montant TTC de 144.00 € imputé au compte de fonctionnement 6247.
- Acceptation du devis **BUSSER-PROVOST** pour l'aménagement de l'accès au chalet d'un montant TTC de 6 312.60 € imputé au compte d'investissement 2313 Opération 163.
- Accord du bon de commande chez **La Maison de la Presse de Montrichard** pour l'achat de livres pour la bibliothèque d'un montant TTC de 475.10 € imputé au compte de fonctionnement 6065
- Acceptation du devis **MANUTAN** pour l'achat d'un dérouleur à tourets, d'une vitrine pour la Maillardière et 4 passes câbles d'un montant TTC de 1479.00 € imputé au compte d'investissement 2158 Opération 170.
- Accord du bon de commande chez **HENRI JULIEN** pour le rachat de verres et assiettes pour salle polyvalente, cantine et salle socio d'un montant TTC de 1228.62 € et 164.16 € imputés au compte de fonctionnement 60632.
- Accord de la convention avec le club **HAND de Bléré Val de Cher** dans le cadre des 8 séances TAP 2017 d'un montant TTC de 336.00 € imputé au compte de fonctionnement 611.
- Accord du bon de commande **Joué Club** pour l'achat d'un jeu de société dans le cadre des prix de la Foire aux Chèvres 2016 d'un montant TTC de 40.00 € imputé au compte de fonctionnement 6714
- Accord du bon de commande **Super U Chissay** pour l'achat d'un jeu vidéo et de 3 albums CD dans le cadre des prix de la Foire aux Chèvres 2016 d'un montant TTC de 90.00 € imputé au compte de fonctionnement 6714
- Accord du bon de commande **FACILE FETE** pour l'achat de cadres en verre pour l'expo du Concours de dessin sur le loup d'un montant TTC de 30.00 € imputé au compte de fonctionnement 60632.
- Acceptation du contrat de maîtrise d'œuvre **PHI3** suite à marché passé pour le 2 impasse de la forge d'un montant TTC de 43 560.00 € et du bureau d'étude co-traitant **AC2R** d'un montant TTC de 3 240.00 € imputés au compte d'investissement 2313 Opération 162.
- Acceptation du devis **DALENÇON** pour la pose et dépose des illuminations de Noel 2016 d'un montant TTC de 1593.60 € imputé aux comptes de fonctionnement 615231 et 6135.
- Acceptation du devis **MAISA37** pour des réparations sur le Tracteur ROUSSEAU d'un montant TTC de 1154.18 € imputé au compte de fonctionnement 61551.
- Acceptation du devis **TRIGANO MDC** pour l'achat de rideaux s'adaptant aux barnums parapluies déjà existant d'un montant TTC de 1320.06 € imputé au compte d'investissement 2158 Opération 170.
- Acceptation du devis **UNIVERSAL PEN** pour l'achat de 50 cartes de vœux avec stylos pour les colis de Noel des personnes seules d'un montant TTC de 129.00 € imputé au compte de fonctionnement 62329.
- Acceptation du devis **ORANGE** pour les branchements Télécom-Internet dans le cadre du projet de rénovation au 2 impasse de la forge d'un montant TTC de 972.00€ imputé au compte d'investissement 2315 Opération 162.
- Acceptation du devis **KEOLIS** pour la sortie des 2 classes de Céré au Cinéma de Loches le 21/11 d'un montant TTC de 95.00 € imputé au compte de fonctionnement 6247.

- Accord pour 2 bons de commande **FACILE FETE** pour les bracelets de la balade contée et la déco de table du gouter de Noel du 04/12 d'un montant TTC de 28.99 € imputé au compte de fonctionnement 62325 et 62324.
- Acceptation du devis **ORANGE** pour les branchements Télécom-Internet dans le cadre du projet de de viabilisation des terrains de la parcelle ZK75 aux Roubries d'un montant TTC de 972.00€ imputé au compte d'investissement 2315 Opération 174.
- Acceptation de 2 devis **CHOINIÈRE** pour le changement de la robinetterie au 2A rue du stade et au 1 rue Agnès Sorel d'un montant TTC de 253.52 € et 179.30 € imputé au compte de fonctionnement 6152281.
- Accord du bon de commande **BOUTIN** pour l'achat de pétillant pour la Ste Barbe du 19/11 d'un montant TTC de 115.92 € imputé au compte de fonctionnement 62325.
- Accord pour le renouvellement du contrat annuel de prestation **ECOLAB** pour dératissage de tous les bâtiments publics d'un montant TTC de 780.00 € imputé au compte de fonctionnement 611.
- Acceptation du devis **PERRAULT** pour la modification d'un côté du muret du jardin Marmioli comprenant l'arrachage de la haie actuelle d'un montant TTC de 7252.19 € imputé au compte d'investissement 2313 Opération 162
- Acceptation de 3 devis **ENEDIS** pour les branchements et Raccordements électriques dans le cadre du projet de viabilisation des terrains de la parcelle ZK75 aux Roubries d'un montant TTC de 3x 1 046.45€ imputés au compte d'investissement 2315 Opération 174.
- Acceptation du devis **LANGLE** pour l'achat de produits d'entretien d'un montant TTC de 436.00 € imputé au compte de fonctionnement 60631
- Accord du bon de commande **BOLLORÉ** pour 1000L de Gasoil pour le car scolaire d'un montant TTC de 1101.70 € imputé au compte de fonctionnement 60622.
- Accord du bon de commande **FNAC** pour l'achat des cadeaux de Noel des enfants d'un montant TTC de 293.15 € imputé au compte de fonctionnement 62324.

- **2016-072 : Rapports d'activités de la CCBVC et qualité du service REOM 2015**

Monsieur le Maire présente les rapports d'activités 2015 de la communauté de communes de Bléré Val de Cher :

- Le rapport général 2015
- Le rapport 2015 sur la qualité et le prix du service public pour le service REOM Déchets Ménagers.

Le conseil doit prendre acte de la présentation de ces rapports.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les rapports établis par la communauté de communes de Bléré Val de Cher au titre de l'année 2015,

Vu le dossier présenté,

- **PREND ACTE** des rapports d'activités 2015 de la communauté de communes de Bléré Val de Cher,
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint à signer toutes les pièces relatives à ce dossier
-

▪ 2016-073 : Modification des statuts de la CCBVC au 01.01.2017

Monsieur le Maire donne lecture de la modification statutaire proposée.

Plusieurs modifications statutaires sont proposées aux élus par la communauté de communes. Ces modifications ont fait l'objet d'une délibération lors du dernier conseil communautaire et sont présentées désormais devant les conseils municipaux des communes membres.

La Loi NOTRe - Nouvelle organisation territoriale de la République, du 7 août 2015 contraint les communautés de communes à se mettre en conformité avec la Loi notamment :

- En modifiant la liste et les intitulés des compétences obligatoires des communautés de communes,
- En modifiant la liste et les intitulés des compétences optionnelles des communautés de communes

Par ailleurs, il convient de modifier plusieurs compétences de la communauté de communes afin de les adapter à l'exercice de notre compétence.

Enfin, il est proposé de prendre de nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2017.

Les modifications abordent les points suivants

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1. ~~En matière d'aménagement de l'espace communautaire :~~

~~Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale~~

Sont d'intérêt communautaire :

- zones d'aménagement concerté ~~d'intérêt communautaire liées exclusivement à la création des nouvelles zones d'activités économiques~~ à créer dans le cadre de compétence actions de développement économique
- élaboration, gestion et suivi d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement
- constitution de réserves foncières nécessaires à la réalisation des projets communautaires
- ~~— schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur~~
- ~~Etude, mise en place et gestion d'un système d'information géographique (SIG)~~
- ~~Etude en vue de la création d'une structure d'instruction des documents d'urbanisme sans préjudice du pouvoir de décision qui demeure de la compétence exclusive du Maire~~
- ~~Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte intercommunale .~~

2. ~~En matière de~~ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme :

- ~~— Aménagement, entretien et gestion, requalification (y compris l'aménagement des réseaux spécifiquement dédiés) des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire à savoir :~~
 - ~~zone d'activité de Ferrière à Athée-sur-Cher,~~

- ~~zone d'activité de la Taille Saint Julien à Bléré, et son extension sur Civray de Touraine~~
 - ~~zone industrielle de Bois Pataud à Bléré, et son extension sur Civray de Touraine~~
 - ~~zone d'activité de la Vinerie à la Croix en Touraine,~~
 - ~~zone d'activité des Grillonnières à Saint Martin le Beau,~~
 - ~~zone d'activité de la Folie à Saint Martin le Beau,~~
 - ~~zone d'activité de Sublaines – Bois Gaulpied sur les communes de Bléré et Sublaines~~
- ~~Sont également d'intérêt communautaire toutes les nouvelles zones à créer.~~

~~— Actions de développement économique d'intérêt communautaire :~~

- ~~acquisition, construction et entretien d'immobilier d'entreprise,~~
 - ~~aides aux projets financés par le recours au crédit bail,~~
 - ~~aides à la création, à l'agrandissement et à la reprise d'entreprises dans le cadre de dispositifs conventionnels,~~
 - ~~actions de création et de maintien des commerces de première nécessité (boulangeries, épicerie, boucherie et multiservices),~~
 - ~~Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS)~~
- ~~Soutien aux associations d'aide à l'emploi~~
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :
 - actions de création et de maintien des commerces de première nécessité (boulangerie, épicerie, boucherie et multiservices),
 - Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS)
 - 3. **Aménagement, Création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage à Chisseaux, Saint Martin le Beau et Bléré.**
 - 4. **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

COMPETENCES OPTIONNELLES

- 5. **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :**
 - ~~en matière d'eau et d'assainissement~~ : réalisation d'études de faisabilité relative à la mise en commun d'un service public de l'eau et de l'assainissement,
 - conception d'une charte paysagère et d'une charte environnementale
 - ~~élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés~~
 - actions relatives aux zones classées Natura 2000
 - mise à disposition de récupérateurs d'eau individuels
 - élaboration et mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET
- 6. **Politique du logement social et du cadre de vie d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées :**
 - élaboration, gestion et suivi d'un Programme Local de l'Habitat et d'un observatoire de l'habitat,
 - mise en œuvre et suivi d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.), ou de Programmes d'Intérêts Généraux (PIG)
 - Réhabilitation et gestion de logements de secours situés 39 Rue Gambetta à Bléré
 - Réhabilitation et gestion de logements pour les jeunes situés 39 Rue Gambetta à Bléré
- 7. **Création, ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire :**

- création, entretien et gestion de la voirie dédiée à la desserte des équipements sportifs communautaires
 - étude pour la réalisation de boucles cyclables intercommunales et intercommunautaires - mise en place et entretien du jalonnement ~~—communication promotionnelle~~
8. **Sport Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :**
- ~~—Création d'un observatoire chargé d'une étude en matière d'équipements sportifs et de recensement des besoins sur l'intégralité du territoire de la communauté de communes, et son suivi~~
 - ~~—Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire :~~
 - les équipements sportifs à proximité immédiate du collège et utilisés majoritairement par les collégiens
 - la piscine communautaire de Bléré - Val de Cher
 - le terrain communautaire destiné à la pratique du tir à l'arc à La Croix en Touraine
 - les équipements sportifs créés ou réhabilités à compter du 1^{er} janvier 2010 qui sont utilisés par les habitants de 3 communes au moins
 - ~~—Promotion des actions sportives que le conseil communautaire juge de rayonnement communautaire,~~
9. **Création et gestion des Maisons de Services au Public et définition des obligations de service public afférentes**

COMPETENCES FACULTATIVES

10. Transports Scolaires

La communauté de communes est compétente, en tant qu'organisateur secondaire par délégation du Département, en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires assurant la desserte des établissements scolaires suivants :

- Etablissements scolaires d'Amboise,
- Collège « Le Reflessoir » à Bléré,
- Collège « Georges Brassens » à Esvres-sur-Indre
- Collège « Raoul Rebout » à Montlouis sur Loire
- Maison Familiale et Rurale de la Croix en Touraine
- Des écoles primaires élémentaires et maternelles de Bléré
- Des écoles primaires élémentaires et maternelles de Athée sur Cher,
- Des écoles primaires élémentaires et maternelles de La Croix en Touraine,
- Du regroupement pédagogique de Luzillé et Epeigné les Bois,
- Du regroupement pédagogique de Chisseaux et Francueil,
- Du regroupement pédagogique de Civray de Touraine et Chenonceaux,
- Le transport des enfants de Sublaines vers les écoles de Bléré

La communauté de communes pourra intervenir hors de son territoire par voie de convention, pour le transport des élèves en direction d'établissements scolaires extérieurs.

11. Soutien aux associations d'aide à l'emploi

12. Politique en faveur de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse

- Actions, services et équipements en faveur de la Petite Enfance :
 - Construction, aménagement, entretien, gestion et animation des équipements existants ou à créer en matière de « multi accueil » : crèches collectives et familiales, haltes garderies
 - Construction, aménagement, entretien, gestion et animation d'un Réseau d'Assistantes Maternelles Intercommunal - les Maisons d'Assistantes Maternelles sont exclues de la compétence
- Construction, aménagement, entretien, gestion et animation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), pendant le temps extrascolaire et les mercredis après-midi à compter du début de la prise en charge de l'ALSH.
- Construction, aménagement, entretien, gestion et animation d'un accueil de jeunes, en dehors des locaux scolaires
- Elaboration et suivi du Projet Educatif Territorial (PET), les communes restant libres d'élaborer des Projets Educatifs Locaux (PEL) pour ce qui relève de leurs compétences
- Elaboration, coordination et suivi du Contrat Educatif Territorial Jeunesse & Sports (CETJS)
- Promotion des actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, que le conseil communautaire juge de rayonnement communautaire

La CCBVC sera signataire, à ce titre, des contrats dans ce domaine avec la CAF ou tout autre partenaire (et notamment, en cas de régie directe, pour les prestations de services ordinaires).

13. Tourisme :

- ~~— promotion des actions touristiques que le conseil communautaire juge de rayonnement communautaire,~~
- ~~— participation aux associations des offices de tourisme,~~
- Définition et promotion des itinéraires de randonnée, et signalétique, l'entretien reste de la responsabilité des communes concernées sauf conventions particulières
- ~~Construction, aménagement, entretien et gestion des bâtiments des offices de Tourisme situés à Bléré et Chenonceaux~~
- Etude et réalisation de nouvelles aires de service de camping cars

14. Culture et Sport

- Programmation et organisation d'actions culturelles de rayonnement communautaire,
- Soutien à l'éveil et à l'éducation musicale des moins de 18 ans dans le cadre des écoles de musique situées sur le territoire communautaire (hors milieu scolaire)
- Promotion des actions sportives que le conseil communautaire juge de rayonnement communautaire,
- Création d'un observatoire chargé d'une étude en matière d'équipements sportifs et de recensement des besoins sur l'intégralité du territoire de la communauté de communes, et son suivi

15. Contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres (à compter du 1^{er} janvier 2017)

16. Gendarmerie : Construction, entretien et gestion des immeubles abritant des locaux de services techniques, et des logements

17. Réseaux Publics de Communication Electronique - Etablissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de communications électroniques

Compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes :

- L'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L. 32 du Code des postes et communications électroniques,
- L'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants,
- La mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
- L'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques,
- La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finals, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales »

18.Création d'une Zone de Développement de l'éolien

19.Etude, Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique

20.La Communauté de communes pourra passer, à titre accessoire, des conventions de partenariat et assurer des prestations de services dans les domaines relevant de ses compétences

Le conseil municipal,

Vu la loi 99-546 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite Loi Chevènement,

Vu la Loi NOTRe portant Nouvelle organisation territoriale de la République, du 7 août 2015

Vu l'arrêté 14 décembre 2000, modifié, par lequel Monsieur le Préfet d'Indre et Loire a créé la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher au 1^{er} janvier 2001, modifié

Vu le courrier recommandé de Mme la Présidente de la communauté de communes sollicitant une modification des statuts de la CCBVC afin notamment de se mettre en conformité avec la Loi NOTRe,

Après avoir été présenté,

Après en avoir délibéré, à 9 voix Pour, 1 Abstention (M Christian RICOU par manque de précisions sur certains points) et 0 Contre

- **ACCEPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes aux communes membres selon le projet joint,
- **CHARGE M. le Maire** de signer l'ensemble des pièces relatives au dossier,
- **DIT** que la présente délibération sera adressée à Mme la Présidente de la communauté de communes de Bléré Val de Cher.

2016-074 : Modifications statutaires du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) - Adhésion d'un nouveau membre

Suite à la modification de ses statuts en 2014 et de la possibilité ouverte aux communautés de communes d'adhérer à présent aux compétences « à la carte » du SIEIL, le Comité syndical du SIEIL a approuvé, par délibération n° 2016-68 en date du 18 octobre 2016, l'adhésion des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL pour les voiries communautaires.

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit à présent se prononcer sur l'adhésion des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL et par conséquent de la modification de la liste annexée à ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1. **Vu** les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,
2. **Vu** la délibération du Comité syndical du SIEIL n° 2016-68 du 18 octobre 2016,
3. **Approuve** l'adhésion au SIEIL des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL.
 - **2016-075 : Avis sur Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logements Sociaux (CCBVC)**

Vu la trame PPGDLSID proposée par le service habitat du Conseil Départemental

Vu le diaporama présentant la loi ALUR et nos obligations en ce domaine.

Vu le porter à connaissance de l'Etat

Vu le document de travail proposé par la CCBVC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité n'émet pas d'avis particulier sur ce Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logements Sociaux.

Départ de M le Maire à 10.45 avec pouvoir à M Caubel

- **2016-076 : Marché Phase 2 St Vincent - Attribution des lots entreprises**

M Philippe CAUBEL en charge des travaux informe que suite au dépassement du budget prévisionnel, une nouvelle consultation directe partielle a été faite pour certains lots en dépassement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 04/11/2016 à 16h30

A l'unanimité par 10 voix Pour, 0 contre, 0 abstention.

Accepte les propositions de la commission d'appel d'offres réunie le 04/11/2016 et

Attribue le lot 1-VRD à l'entreprise **Busser-Provost** de Céré-la-Ronde avec une offre HT de 58 979.55 €.

Attribue le lot 2- Gros Œuvre, Maçonnerie, Enduits à l'entreprise **VIANO** de Châtillon sur Indre avec une offre HT de 223 666.00 €.

Attribue le lot3- Charpente, Bardage, Couverture ardoise à l'entreprise **BOUSSIQUET** de Chinon avec une offre HT de 62 936.53 €.

Attribue le lot 4- Menuiseries Ext Alu, Serrurerie à l'entreprise **Miroiterie Saint Hubert** de La Ville aux Dames avec une offre HT de 55 000.00 €.

Attribue le lot 5- Menuiseries Bois intérieures à l'entreprise **RIBREAU** de Montrésor avec une offre HT de 9 675.23 €.

Attribue le lot 6- Plâtrerie, Isolation à l'entreprise **DITOURS** de Saint Avertin avec une offre HT de 40 000.00 €.

Attribue le lot 7- Revêtements de sols à l'entreprise **BRAZILIER** d'Amboise avec une offre HT de 23 992.24 €.

Attribue le lot 8- Peintures à l'entreprise **PINXYL** de Montlouis sur Loire avec une offre HT de 18 309.80 €.

Attribue le lot 9- Electricité, Télévision à l'entreprise **CHOINIÈRE** de St Georges sur Cher avec une offre HT de 23 473.60 €.

Attribue le lot 10- Chauffage, Pac, Vmc, Sanitaire à l'entreprise **CHOINIÈRE** de St Georges sur Cher avec une offre HT de 53 026.00€.

Attribue le lot 11- Aménagements Paysagers à l'entreprise **GIRAUD** de Veigné avec une offre HT de 4 521 .67 €.

Autorise Monsieur Le Maire ou M le 1^{er} Adjoint, à signer les divers actes d'engagement et toutes autres pièces afférentes au marché « Phase 2 St Vincent ».

Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2016 Opération 166

Les entreprises retenues et non retenues seront avisées dans les formes prescrites par courrier recommandé

▪ **2016-077: Marché 2 impasse de la Forge - Attribution CT ET CSPA**

Monsieur **CAUBEL** en charge des travaux informe qu'1 agence a répondu à la consultation directe
Contrôle Technique :

1. **SOCOTEC** de Saint Avertin avec une offre à 2 980.00 € HT

et 3 agences à la consultation directe **Coordination SPS (Sécurité, Protection, Santé) :**

2. **SOCOTEC** de Saint Avertin avec une offre à 3798.00 € HT

3. **ACP2S** de Bléré avec une offre à 3351.25.00 € HT

4. **AB COORDINATION** de Romorantin avec une offre à 2170.00 € HT

Vu les devis reçus et présentés

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie Vendredi 04 Novembre 2016

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Accepte d'attribuer le marché de Mission CT à **SOCOTEC** de Saint Avertin avec une offre à 2 980.00 € HT

Accepte d'attribuer le marché de Mission CSPA à **AB COORDINATION** de Romorantin pour son offre à 2170.00 € HT

Autorise Monsieur le Maire ou M le 1^{er} Adjoint en cas d'absence, à signer les divers actes d'engagement et toutes autres pièces afférentes au dossier de Marché.

Dit que les crédits sont inscrits au BP2016 Opération 162.

Les entreprises retenues et non retenues seront avisées dans les formes prescrites par courriers recommandés.

CHOIX EMPRUNT

M Caubel en charge de l'opération présente 3 offres de contrat de prêt d'un montant de 400 000€ et 3 offres de contrat de prêt d'un montant de 600 000€ afin de pouvoir financer l'opération 162 intitulée **2 impasse de la Forge**.

Après avoir pris connaissance des 6 contrats de PRÊT proposés par la Caisse des Dépôts, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir le contrat PRÊT A ÉCHEANCE CONSTANTE établi par le Crédit Agricole de Bléré dans les conditions générales suivantes:

Article 1^{er}

Pour financer la bâtisse du **2 impasse de la Forge en 3 logements locatifs**, la commune de Céré-la-Ronde contracte auprès du Crédit Agricole de Bléré un emprunt de 600 000.00 € à taux fixe de 0.99 % dont le remboursement s'effectuera sur 15 ans (180 mois) mensuellement à échéance constante dont la première sera perçue le 30/03/2017. Les frais de dossier s'élevant à 300.00 € TTC.

Article 2

M. Jacques DUVIVIER en sa qualité de Maire, signataire du contrat est autorisé à signer le projet de contrat.

Article 3

La commune de Céré-la-Ronde décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandat préalable.

M Caubel informe les membres de la commission CAO que l'ouverture des plis du marché des entreprises aura lieu **vendredi 02/12 à 18h00** en mairie en présence de Mme Rideau, l'architecte en charge du projet de réaménagement.

M Caubel précise avoir rencontré début novembre M Jacques GUIONNET, délégué de la Fondation du Patrimoine en charge du secteur dans le but que la commune puisse obtenir une subvention mais celle-ci est obligatoirement assortie d'une souscription d'un minimum de 20 000 €.

M Caubel ajoute qu'une dizaine de grosses entreprises a été sollicitée sans aucun retour positif.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'abandonner la participation avec la Fondation du Patrimoine

- **2016-078 : Vote des tarifs 2017 (loyers, concessions cimetières, régie des salles...)**

Les loyers 2017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de ne pas poursuivre le gel des loyers à compter du 01.01.2017

Le calcul avec l'IRL des Loyers correspondant à chacun sera appliqué conformément à la loi.

L'agent comptable est chargé d'en informer tous les locataires (habitants et commerçants) en leur adressant un courrier avant Noël.

Concessions Cimetières

Le Président de séance,

Vu les tarifications funéraires appliquées sur les territoires voisins,

Vu les investissements réalisés pour la mise aux normes des équipements funéraires (ossuaire).

Vu les tarifs en vigueur et instaurés par délibérations en 2009, 2011 et 2012 sur la commune de Céré-la-ronde,

Considérant les coûts d'entretien en regard des extensions des surfaces concédées,

Propose que soient révisés les tarifs funéraires des cimetières sur la commune de Céré-la-ronde

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal révisé et instaure les tarifs funéraires comme suit pour une application à compter du 01/01/2017.

④ **Jardin du souvenir** pour dispersion des cendres = 35 €

④ **Columbarium** pour 30 ANS :

- 1 case 1 urne = 400 €
- 1 case 2 urnes = 700 €
- 1 case 3 urnes = 900 €

④ **Concessions cimetière :**

- 15 ANS = 50 €
- 30 ANS = 100 €

④ **Frais de superposition :** 70 €/corps dès le 2nd corps

Régie des salles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas réévaluer les tarifs des salles, ceux-ci ayant déjà été ajustés au mois de juillet de cette année.

- **2016-079 : Choix Paiements Facturations assainissement et régies scolaires en 2017**
(Tipi, Prélèvement à échéance, espèces, chèques)

M Caubel donne la parole à la Secrétaire de Mairie ici présente qui explique que suite à une réunion sur le sujet à la mairie de Luzillé, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) annonce la fermeture de la TP de Bléré au 31.12.2016 aux administrés et propose par conséquent en plus des espèces, chèques, prélèvement à l'échéance, un nouveau service aux collectivités territoriales : permettre le règlement des titres de recette par carte bancaire sur internet, dans un cadre sécurisé et entièrement automatisé.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé TIPI, permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer par l'intermédiaire du gestionnaire de télépaiement de la DGFIP les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire pris en charge par le comptable public. En l'occurrence, seront payables en ligne les factures d'assainissement émises par la commune de Céré la Ronde à partir de 2017 ainsi que les factures cantine et garderie à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

La Secrétaire de Mairie précise que le fonctionnement du TIPI génère des frais pour la commune, à savoir à la date de la signature : 0.25 % du montant de la transaction + 0.05% par opération si le montant de la facture est > ou = à 15 € ou 0.20 % du montant de la transaction + 0.03% par opération si le montant de la facture est < ou = à 15 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de **refuser** à 2 Pour , 2 Abstentions et 6 Contres

- La convention d'adhésion TIPI TITRE avec la Direction Départementale des Finances Publiques, à compter du 1^{er} janvier 2017,

- D'attendre le retour de l'application sur les factures d'eau de mai 2017 avec le Siaep avant de se prononcer
- **2016-080 : Programme de réfection du réseau AEP avec le SIAEP et date de transfert**

Suite à la réunion du Siaep du mardi 22 novembre, M Hardouin expose son programme d'actions 2017 (pose de 5/6 débimètres sur le réseau d'eau potable afin de mieux appréhender les fuites quand elles surviennent). Et informe que la CCBVC n'est actuellement pas prête à absorber le Syndicat d'eau avant au mieux 01.01.2019, la date buttoir étant toujours fixée au 01.01.2020.

- **2016-081 : Vidéosurveillance et consultation des entreprises**

M. Arnold informe avoir rencontré M Barbosa de Vigilec et expose le besoin urgent de pose de caméras et les nécessités techniques en découlant.

Des devis seront demandés pour les tranchées et les raccords électriques. Et la CCBVC consultée dans le cadre du projet de mutualisation.

- **2016-082 : Compléments de liaison internet en centre bourg**

M. Arnold informe avoir rencontré M Barbosa de Vigilec pour le chiffrage de la pose de 2 poteaux et 2 antennes relais R'Lan.

- **2016-083 : Questions Diverses :**

- **Bilans financiers Marchés Aire de Camping-cars et Chalet :** Ce point est reporté au prochain CM de janvier faute de tous les éléments en l'absence de l'agent comptable depuis 1 semaine.
M Ricou propose que soit pris un arrêté interdisant tous lieux de couchages hors aire pour les terrains connus et fréquentés régulièrement (parking salle socio, aire de pique-nique de Montpoupon, parking du château de Montpoupon...)
- **Prochain conseil municipal :** Il aura lieu le samedi 14 janvier à 9h30.
- **Spectacle de Noël 2017 :** Mme Cefber-Mandard informe que le choix pour l'année prochaine doit se faire dès maintenant, les dates pour certaines troupes étant déjà limitées. Après discussion, les élus optent pour la même compagnie que 2016 "grain de trimalice" pour un spectacle sur les fables de la Fontaine, la prestation du Père Noël étant toujours comprise. Le spectacle aura lieu le **dimanche 10/12/17 après midi**, il sera suivi du traditionnel gouter.
- **Ateliers adultes et enfants 2017 :** Mme Cefber-Mandard présente 3 devis de l'Association Intermèdes pour 3 nouveaux ateliers en 2017. Les inscriptions doivent se faire en mairie. Les créneaux horaires seront confirmés en début d'année.
 - **Mercredi 15 février :** Atelier « Autoportrait » durée 1h30 pour les 4-12 ans. Maxi 15 enfants moyennant 5€/enfant
 - **Samedi 1^{er} avril:** Atelier « vannerie jardin » pour adultes durée 4h - Maxi 10 adultes moyennant 30€/Adulte.
 - **Samedi 13 mai :** Atelier « Pavement Médiéval » durée 1h30 à partir de 7 ans. Maxi 15 enfants moyennant 5€/enfant
- **Entretiens Professionnels 2016 des agents en janvier :** Les entretiens professionnels 2016 auront lieu entre le 3 et le 13 janvier 2017 avec Monsieur HARDOUIN pour les personnels techniques, avec Monsieur le Maire et Monsieur Caubel pour les administratifs.

- **Présences aux manifestations à venir (vœux CCBVC, banquet des aînés...)** : Afin qu'au moins un élu soit toujours présent à chacune des manifestations communales ou de la CCBVC, un tableau sera établi pour chaque conseil que chaque élu remplira .
- **Modification du Service médecine préventive-convention adhésion avec CDG37** : M Caubel informe que suite à une convention signée avec le CDG37, les agents de la commune à compter du 01.01.2017 dépendront de la médecine du travail du CDG37 et non plus de l'AIMT37 comme actuellement.
- **Mise en place alarme école PPMS** : M. Hardouin informe qu'il n'existe pas d'alarme dans la classe du bas et que l'alarme incendie du haut ne peut se dissocier d'une alarme pour mise en sécurité. Par conséquent, 3 entreprises ont été consultées mais les devis n'ayant pas été reçus, ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain CM.
- **Projet Développement Free Mobile sur la commune** : M Arnold informe avoir reçu tous les éléments de convention mais que des compléments d'information doivent être portés. De plus, le château d'eau n'étant pas propriété de la commune mais du Siaep, la convention doit être entièrement passée avec le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable sous réserve que le SDIS37 accepte l'implantation d'une nouvelle antenne.
- **Nouvelle division parcellaire des Roubries** : M Caubel informe que le projet de division en 3 lots a été refusé par Mme Barthélémy des Bâtiments de France qui pour une meilleure mixité sociale propose une division en 4 lots voir 5 si l'emplacement réservé peut à terme avec le PLUi être réintégré à la zone UB. A l'unanimité, le projet de division de la parcelle ZK75 en 4/5 lots est accepté. Une nouvelle DP sera déposée par M Denis DRU, Géomètre en charge du projet.
- **Concert Eglise** : Céline donne lecture d'un courrier de M Favrolt qui sollicite la commune pour réaliser un concert en l'église moyennant 300 € - Les élus proposent de mettre l'église à disposition de l'association gratuitement mais ne souhaitent pas organiser de concert au nom de la commune.

Plus de question ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 12.45